



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HODENT DU 04 DECEMBRE 2020

DEPARTEMENT DU
VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE
PONTOISE
CANTON DE
VAUREAL

Séance du 04 décembre 2020	Date de convocation :
<u>Nombre de conseillers</u>	29 novembre 2020
- En exercice : 11	
- Présents : 6 puis 7 à partir de la délibération 2020-68	Date d'affichage :
- Votants : 8 puis 9	29 novembre 2020
- Absents : 5 puis 4	
- Exclus : 0	

L'an deux mil dix-vingt, le 04 décembre, à 20h00,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance, sous la présidence de Monsieur Eric Breton, Maire, dans la salle d'activités communale, afin de respecter les mesures de distance exigée dans le cadre de la crise sanitaire du Covid19. La séance se tiens à huis clos en raison du respect des mesures précitées.

Etaient présents : Patrice Bonnet, Eric Breton, Cédric Chiepperin, Pierre Polverari, Sébastien Valorz, Chloé Journe, Fabien Coppin (arrivé à 20h50 participe aux délibérations 2020-68 et suivantes)

Etaient absents excusés : Fabien Copin jusqu'à 20h50, Isabelle Branson, Nelly Claes (pouvoir donné à Eric Breton), Pascaline Legrand, Joël Le Manach (pouvoir à M. Polverari)

Patrice Bonnet a été nommé secrétaire.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

1) Délibération 2020-64 : Statut CCVVS – Retrait de la notion de « compétences optionnelles » et « compétences facultatives » et remplacement par la notion de « compétences supplémentaires »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5211-20,

Considérant le courrier de M. le Président de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine (CCVVS) reçu le 09 novembre dernier valant notification des délibérations n°2020-76, 2020-77, 2020-78, 2020-79 et 2020-80 portant différentes modifications des statuts délibérées en séance de Conseil Communautaire, le 07 novembre dernier,

Le Maire donne lecture de la délibération CCVVS n°2020-76 et de son annexe portant modification des statuts ayant pour objet :

- Retrait de la notion de « compétences optionnelles » et « compétences facultatives » et remplacement par la notion de « compétences supplémentaires ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, décide d'approuver la modification des statuts de la CCVVS selon les termes de la délibération CCVVS n°2020-76 et de son annexe portant modification des statuts avec le Retrait de la notion de « compétences optionnelles » et « compétences facultatives » et remplacement par la notion de « compétences supplémentaires » tels qu'ils sont annexés à la présente délibération.

2) Délibération 2020-65 : Statut CCVVS - Modification de l'article 15.1 des statuts portant compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5211-20,

Considérant le courrier de M. le Président de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine (CCVVS) reçu le 09 novembre dernier valant notification des délibérations n°2020-76, 2020-77, 2020-78, 2020-79 et 2020-80 portant différentes modifications des statuts délibérées en séance de Conseil Communautaire, le 07 novembre dernier,

Le Maire donne lecture de la délibération CCVVS n°2020-77 portant modification des statuts ayant pour objet :

- Modification de l'article 15.1 des statuts portant compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, décide d'approuver la modification des statuts de la CCVVS selon les termes de la délibération CCVVS n°2020-77 portant modification des statuts avec Modification de l'article 15.1 des statuts portant compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement » telle qu'annexée à la présente délibération.

3) Délibération 2020-66 : Statut CCVVS - Modification de l'art 15.2 des statuts « Etudes construction entretien et fonctionnement d'équipements sportifs et culturels reconnus d'intérêt communautaire » et définition

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5211-20,

Considérant le courrier de M. le Président de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine (CCVVS) reçu le 09 novembre dernier valant notification des délibérations n°2020-76, 2020-77, 2020-78, 2020-79 et 2020-80 portant différentes modifications des statuts délibérées en séance de Conseil Communautaire, le 07 novembre dernier,

Le Maire donne lecture de la délibération CCVVS n°2020-78 portant modification des statuts ayant pour objet :

- Modification de l'art 15.2 des statuts « Etudes construction entretien et fonctionnement d'équipements sportifs et culturels reconnus d'intérêt communautaire » et définition

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, décide d'approuver la modification des statuts de la CCVVS selon les termes de la délibération CCVVS n°2020-78 portant modification des statuts avec Modification de l'art 15.2 des statuts « Etudes construction entretien et fonctionnement d'équipements sportifs et culturels reconnus d'intérêt communautaire » et définition telle qu'annexée à la présente délibération.

4) Délibération 2020-67 : Statut CCVVS - Modification de l'article 15.3 des statuts « entretien et voirie communautaire »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5211-20,

Considérant le courrier de M. le Président de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine (CCVVS) reçu le 09 novembre dernier valant notification des délibérations n°2020-76, 2020-77, 2020-78, 2020-79 et 2020-80 portant différentes modifications des statuts délibérées en séance de Conseil Communautaire, le 07 novembre dernier,

Le Maire donne lecture de la délibération CCVVS n°2020-79 portant modification des statuts ayant pour objet :

- Modification de l'article 15.3 des statuts « entretien et voirie communautaire »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, décide d'approuver la modification des statuts de la CCVVS selon les termes de la délibération CCVVS n°2020-79 portant modification des statuts avec Modification de l'article 15.3 des statuts « entretien et voirie communautaire » telle qu'annexée à la présente délibération.

5) Délibération 2020-68 : Statut CCVVS - Modification statutaire de l'article 15.7 des statuts « sécurité publique »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5211-20,

Considérant le courrier de M. le Président de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine (CCVVS) reçu le 09 novembre dernier valant notification des délibérations n°2020-76, 2020-77, 2020-78, 2020-79 et 2020-80 portant différentes modifications des statuts délibérées en séance de Conseil Communautaire, le 07 novembre dernier,

Le Maire donne lecture de la délibération CCVVS n°2020-80 portant modification des statuts ayant pour objet :

- Modification statutaire de l'article 15.7 des statuts « sécurité publique ».

M. Chiepperin s'interroge sur la nécessité de laisser la dernière phrase « Prise en charge et mise en place éventuelles de ce système ». Il lui semblerait plus judicieux d'ajouter cette phrase après que la phase d'étude de faisabilité soit réalisée, en modifiant une nouvelle fois les statuts à ce moment-là.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des voix (1 Abstention (M. Chiepperin) et 8 Pour), décide d'approuver la modification des statuts de la CCVVS selon les termes de la délibération CCVVS n°2020-80 portant modification des statuts avec Modification statutaire de l'article 15.7 des statuts « sécurité publique » telle qu'annexée à la présente délibération.

6) Délibération n°2020-69 : Proposition du CIG d'adhérer à la procédure de remise en concurrence du groupement de commandes d'assurance Cyber Risques

Le Maire donne lecture du courrier du Centre interdépartemental de gestion de la grande couronne de la région Ile de France (CIG) portant sur le lancement de la procédure de remise en concurrence du groupement de commandes d'assurance Cyber Risques. La commune a la possibilité d'adhérer à cette procédure.

Vu le système informatique de la commune, il est proposé de ne pas donner suite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix décide de ne pas donner suite à cette proposition

7) Délibération n°2020-70 : Remboursement et participation du budget assainissement au budget communal 2020

Comme tous les ans en fin d'année, il est proposé un virement du budget assainissement sur le budget communal afin de rembourser les sommes payées par ce dernier et imputables au budget assainissement.

Vu les crédits inscrits au compte 658 du budget assainissement, M. le Maire propose d'effectuer un virement de 4 700 euros qui se décompose de la façon suivante :

- Participation EDF station de pompage et station d'épuration : 2 204 euros
- Participation aux frais de rémunération du personnel communal (agent communal pour 5% de son temps de travail) : 1 547 euros

- Participation aux frais assurance généraux (20% de la cotisation correspond aux dommages aux biens et à la garantie responsabilité et environnement) : 757 euros
- Participation aux frais d'assurance employés : 75 euros
- Participation aux frais d'entretien, d'essence et d'assurance du tracteur à hauteur de 5 % : 49 euros
- Participation aux frais du véhicule électrique à hauteur de 5% : 68 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, décide d'accepter ce remboursement du budget Assainissement vers le budget Communal.

8) Délibération n°2020-71 : Demande de renfort administratif auprès du CIG afin d'assurer les mesures minimums au fonctionnement de la mairie

Le Maire rappelle que la secrétaire de mairie quittera son poste le 03 janvier 2021 et que le poste n'est pas pourvu.

Afin d'assurer les tâches récurrentes de compatibilité, gestion des paies, état civil..., il est nécessaire d'avoir un service minimum tant que le poste n'est pas pourvu.

Pour cela, Le Centre interdépartemental de gestion de la grande couronne région Ile de France (CIG) a été saisi le 16 novembre 2020 pour une mise en place d'un service de remplacement de deux jours par semaine à compter du 04 janvier 2021. Ce remplacement sera maintenu plusieurs semaines tant que le poste n'est pas pourvu et pourra se poursuivre selon le degré d'expérience de la personne retenue.

Le tarif horaire est de 37,5 euros TTC pour notre strate de population.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, approuve cette demande, n'émet pas de remarque sur l'engagement pris par le maire et donne toutes autorisations de signature au maire pour l'exécution de cette délibération.

9) Délibération n°2020-72 : Délibération pour désigner le représentant du tribunal administratif et celui du Préfet au sein de la commission de contrôle des listes électorales

Le Maire expose le courrier électronique du 16 octobre 2020 nous indiquant qu'il est nécessaire de désigner deux autres personnes afin de compléter la Commission de Contrôle des listes électorales après renouvellement intégral du Conseil Municipal.

Il est nécessaire d'être disponible pour le fonctionnement de cette commission afin de respecter les procédures en place préalables à chaque scrutin et d'avoir une connaissance des administrés.

Ces deux personnes ne peuvent pas être des élus.

Après consultation des personnes concernées, il est proposé de désigner :

- Mme Laurence Dodin Le Manach déléguée du Tribunal de Grande Instance,
- Mme Polverari Christine déléguée de l'administration.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, approuve ces deux désignations.

10) Délibération n°2020-73 : Décision du Maire n°3

M. le Maire expose, que dans le cadre de ses délégations, il a pris les décisions suivantes :
Information administrés (délibération 2020-63) : société Illiwap pour 135 euros TTC par an

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, n'émet pas de remarque sur ces décisions et accepte tous les montants engagés.

11) Délibération n°2020-74 : Budget assainissement : décision modificative n°1

Le Maire expose que vu la délibération n°2020-70, il est nécessaire d'augmenter les crédits au compte 658 de 200,00 euros.

Il est proposé d'effectuer la modification suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouvert	Augmentation sur crédits ouverts
D 618 : divers	200.00 €	
Total D 011	200.00 €	
D 658 : Charges diverses gestion courante		200.00 €
Total D65		200.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, approuve cette décision modificative.

Questions diverses

- A. Un point est fait sur l'accueil des gens du voyage suite au courrier de la Préfecture. Il faudrait 7 places de passage et 10 places en semi résidentiel. Opposition des représentants de la Communauté de communes (pas eu de concertation) et des associations de gens du voyage (le précédent schéma n'avait pas été respecté).
 - B. Poteaux rue Clef des Champs : la couleur verte est préférable car dans les mêmes couleurs que le reste du mobilier urbain. En attente d'un devis (1 tous les 3m) pour un ajout côté impair.
- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h12.

Le Maire, Eric Breton